



**Centre national de référence "Santé à domicile et autonomie" (CNR Santé) - Adhésion à l'association et représentation du Département au conseil d'administration**

**Rapport n° CG/2012/56**

**Service Chef de file :**

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

**Service(s) associé(s) :**

Pôle aide à la personne / Pôle aménagement du territoire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet la validation de l'adhésion à l'association et la représentation du Département au conseil d'administration du Centre National de Référence Santé à Domicile et Autonomie (CNR Santé).

## 1) Présentation du CNR Santé

Le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a initié en 2009 la création du Centre National de Référence Santé à Domicile et Autonomie. Le CNR Santé est une association Loi 1901 dont le siège social est basé à Nice. Son Président actuel est Jean-Jacques ROMATET, Directeur Général du CHU de Toulouse.

La vocation du CNR santé est de susciter la création et promouvoir de nouveaux usages des technologies et des services associés dans la prise en charge de la santé et de la dépendance au domicile afin :

- d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des patients
- de faciliter l'émergence d'organisations plus efficaces
- de développer la compétitivité de la filière économique des TIC

Les trois fonctions du CNR-Santé sont d'être :

- Une vitrine pour diffuser le savoir-faire français, recenser les solutions et les pratiques innovantes, et promouvoir les innovations afin d'aider le développement des entreprises.
- Un point de passage dans un réseau d'innovation, rassemblant les experts et les décideurs, afin d'organiser la rencontre des acteurs pour les aider à trouver les bons partenaires dans le développement de nouvelles approches.
- Un lieu de réflexion et d'innovation où s'élabore une vision prospective et stratégique sur l'intérêt des technologies numériques au service de la santé et de l'autonomie

Cette association est structurée de manière à :

- Etre le partenaire naturel de l'ensemble des acteurs nationaux (Etat, Collectivités, ARS) de la santé à domicile et de l'autonomie pour la définition des actions prioritaires et des besoins.
- Collaborer avec des équipes d'experts reconnus pour leur excellence sur leurs thématiques afin :
  - d'identifier la chaîne de valeur et ses principaux acteurs
  - de comprendre les problématiques métiers (bonnes pratiques, compétences requises)
  - d'identifier les besoins en technologies (TIC) et en nouvelles compétences métier pour orienter et accompagner les acteurs souhaitant se développer sur ces marchés.

- Créer un réseau d'expertise et d'innovation qui peut aider ces mêmes acteurs dans le cadre de prestations de services ou de projets collaboratifs.
- Animer un réseau national de relais locaux pour :
  - cartographier les acteurs et les potentiels «champions de demain»
  - identifier les thèmes porteurs et actions collectives que le CNR-Santé doit conduire avec les acteurs nationaux (Etat, Agences, Représentants).

## **2) Adhésion et représentation du Département à l'association CNR Santé**

Le CNR Santé compte aujourd'hui 33 membres dont 8 membres fondateurs (SCS, MINALOGIC, ELOPSYS, CBS, CHU Toulouse, CHU Grenoble, CHU Limoges, CHU Nice).

La gouvernance du CNR Santé se présente comme suit :

- trois comités satellites : comité d'orientation, comité scientifique et espace éthique
- un conseil d'administration constitué de différents collèges (fondateurs, utilisateurs, offreurs, financeurs et académiques)
- un réseau d'innovation.

Dans le cadre de l'opération « TIC et Santé - Innovation pour l'Autonomie » une démarche de renforcement des partenariats avec les structures expertes a permis d'identifier les compétences du CNR Santé en matière d'autonomie et de maintien à domicile.

C'est donc tout naturellement que le Département du Bas-Rhin et le CNR Santé se sont rapprochés afin de collaborer sur ce sujet. Le CNR Santé a alors proposé au Département du Bas-Rhin d'adhérer à l'association en tant que membre du collège des financeurs.

Les statuts de cette association mis à jour le 2 juillet 2012 sont joints en annexe.

Le montant annuel de la cotisation pour les collectivités s'élève à **3 588 € TTC** pour l'année 2012.

Dans la suite logique de l'adhésion au CNR santé, il est également proposé de désigner un représentant du Département au conseil d'administration de l'association pour la période 2012-2014.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35922	65-6574-90	3 600,00 €	3 600,00 €	3 588,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, et en accord avec la commission des solidarités, le Conseil Général :*

*- approuve l'adhésion du Département à l'association Centre national de référence Santé à domicile et autonomie (CNR Santé) et le versement d'un montant de 3 588 € au titre de la cotisation pour l'année 2012*

*- désigne le Président du Conseil Général pour représenter le Département au conseil d'administration du CNR Santé pour la période 2012-2014.*

*Il rappelle par ailleurs que délégation a été donnée à la commission permanente, par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, en vue de décider du renouvellement annuel des cotisations aux associations.*

Strasbourg, le 02/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL